

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 1

Artikel: Jura

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VAUD

GENÈVE

JURA

Recouvrement des pensions alimentaires

Une motion au Grand Conseil

Mme Suzanne Bercher-Golaz, députée, a déposé, en novembre dernier, une motion demandant la création d'un bureau spécialisé dans le recouvrement des pensions alimentaires.

Mme Bercher cite, au début de sa motion, l'annuaire statistique suisse: 3454 mariages conclus dans le canton de Vaud, en une année, 563 divorces prononcés la même année et 1600 instances en cours (autrement dit: 1 divorce, 3 instances pour 7 mariages!). Sur 6770 naissances, 296 sont illégitimes.

Les dispositions légales, dit Mme Bercher, semblent protéger les intérêts de la mère à qui est attribuée la garde des enfants, malheureusement près de la moitié des débiteurs ne respectent pas l'ordonnance qui fixe la pension alimentaire qu'ils doivent à la mère; dans le cas des naissances illégitimes, c'est encore pire (à Genève: les pensions dues par le père naturel ne sont payées que dans le 10 % des cas). Les moyens mis à la disposition des femmes pour obliger le débiteur à s'acquitter de ses dettes envers elles, sont coûteux, lents et peu efficaces.

Voilà, en bref, pourquoi Mme Bercher estime nécessaire la création d'un bureau de recouvrement des pensions alimentaires.

«Ce bureau, nous citons la fin de la motion in extenso, pourrait faire une avance momentanée de fonds, en évitant, dans la mesure du possible, de donner à cette avance un caractère d'assistance. Il devrait avoir la compétence de se substituer à la créancière d'aliments pour intervenir par poursuites civiles ou pénales. Enfin, il accorderait ses services sans rémunération, les frais de poursuite lui étant toutefois déduits et les éventuels intérêts de retard lui restant acquis.

Ces mesures très brièvement esquissées dans son principe, permettraient à de nombreuses mères de se consacrer davantage à leur tâche éducative. De plus, elles simplifieraient certainement le travail des services sociaux officiels et privés, des offices de poursuites et des autorités judiciaires, civiles et pénales.

L'organisation et le fonctionnement de ce bureau impliquant une charge nouvelle pour l'Etat, nous nous devons d'en prévoir le financement sans pouvoir évaluer le montant réel de cette charge nous pensons qu'elle sera compensée dans une large mesure par les économies réalisées en évitant le recours constant à l'Assistance publique et au placement d'enfants mineurs pour des motifs d'ordre purement économique.

Voilà une initiative à encourager et il faut féliciter Mme Bercher d'avoir attaqué ce problème.

A notre connaissance, il n'existe, en Suisse romande, pas de bureau d'encaissement des pensions alimentaires; les femmes qui se trouveraient en difficulté peuvent s'adresser au Centre social protestant ou à l'Union des femmes (pour Lausanne), au Bureau d'informations sociales (à Genève), à l'Office des mineurs (à Neuchâtel). A Bienne, en revanche, il existe un «Office de récupération de pensions alimentaires» privé et fondé par le Centre de liaison des socié-

tés féminines de Bienne.

Signalons encore que la section soleuroise de l'Association suisse pour les droits de la femme a proposé en février 1972, que soient établies les bases juridiques permettant la création de caisses officielles pour l'encaissement des pensions alimentaires. La commission juridique de cette association étudie actuellement le problème et a chargé les sections cantonales de faire un recensement de ce qui existe sur le plan cantonal.

S. Ch.

MEMENTO

Lausanne

Rond-point de Beaulieu, 31 janvier, 20 h. 30: débat organisé par l'Association pour les droits de la femme, l'Association des parents d'élèves et l'Ecole des parents sur «L'éducation des filles», avec la participation d'une ancienne directrice de collège, d'une députée, d'un instituteur, d'un couple de parents, d'une gymnaste.

LYCEUM-CLUB, rue de Bourg 15

26 janvier, 20 h. 30: Récital de chant, de Mauricette Capt, soprano, avec le concours de Sylviane Beux, pianiste, et de René Meyer, clarinetiste.

2 février, 17 h.: Conférence de Robert Chesser: «L'arbre dans l'œuvre de Stendhal».

16 février, 17 h.: Récital de Lieder, par Ruth Weibel, mezzo soprano, et Gertrud Lindt, pianiste, toutes deux du Lyceum de Berne.

Communiqué

VACANCES... ENFIN!

Vous êtes à bout, vous rêvez de petits déjeuners au lit, de promenades, de longues discussions, d'amitié, de rires. Tout cela, plus un accueil chaleureux, vous le trouverez à Veytaux où les Unions chrétiennes féminines vaudoises ont préparé pour toutes les femmes, mariées, célibataires, qui ont rarement de vraies vacances quatre séjours à choix:

Le premier, «Vacances Riviera», du 19-24 mars 1973, est réservé aux jeunes femmes. Renseignements et inscription: Mme S. Baudraz, 1351 Agiez. Tél. (024) 7 25 22.

Les trois autres séjours sont ouverts à toutes, sans restriction:

- a) du 26-31 mars;
- b) du 2-7 avril;
- c) du 9-14 avril.

Renseignements et inscription:

Mme P. Juillard, Beaumont 9, 1010 Lausanne. Tél. (021) 22 43 32.

Causerie-récital de Janine FUCHS

Combien fut réussie l'évocation du romantisme à travers l'œuvre et la vie de George SAND par Madame Janine FUCHS!

Parlant d'abondance sur un plan bien structuré, la romancière réussit à donner un relief nouveau au portrait déjà si souvent brossé de la romancière-homme bien connue. Ce XIX^{ème} siècle aux subtiles émotions sentimentales sortit tout rajeuni de la description de Madame Fuchs et de l'évocation subtile d'une société où SAND et ses amis, écrivains et mondains, donnaient le ton.

Une deuxième partie musicale et poétique consacrée à Musset, Chopin, Mendelssohn et Liszt exalta le talent de ces deux artistes que sont Mme Fuchs et M. Frédy Felgenhauer, pianiste. Bref, une soirée captivante qu'un public éclectique écoute, silencieux, se régalant de cet événement: ouïr le beau parler de la langue française.

Renée Gaillard

Discriminations et lacunes lézant la femme en droit suisse

La brochure (dont nous faisons l'éloge dans notre dernier numéro) peut être obtenue: soit en versant Fr. 1.20 au CCP 12-2095 de l'Association genevoise pour les droits de la femme, en indiquant «brochure-discrimination» au dos du coupon et en écrivant lisiblement son adresse!

soit (pour les Genevoises) en passant au magasin de l'Ouvroir de l'Union des femmes, «Aux petits lutins», 9, rue de la Fontaine (fermé le samedi).

Les écoles d'aides familiales

Elles sont, nous en Suisse romande: à Fribourg, Neuchâtel et Sion, qui accueillent en internat ou semi-internat les jeunes filles dès 18 ans et déjà exercées dans les soins du ménage.

En neuf mois de cours théoriques et pratiques complétés par 9 à 11 mois de stages divers et rétribués, ces écoles donnent une formation parfaitement adaptée aux tâches qui attendent l'aide familiale dans son travail.

Les neuf mois d'internat ne posent pas de problème financier, la gratuité est assurée dans plusieurs cantons romands et, dans les autres, existe un système de bourses.

Pour celles qui, avant 18 ans, s'intéressent à la profession est prévue une série de pré-stages, durant lesquels elles gagnent leur vie et se préparent d'une manière directe à l'école.

Un nouveau type de formation d'aides familiales a été mis sur pied à Genève en vue d'élargir les possibilités de recrutement dans cette profession. Il s'agit d'un cours en emploi qui s'adresse à des femmes de 30 à 45 ans, organisé en externat. La formation complète s'étend sur 16 mois et débute en septembre de chaque année. Un travail effectif et rémunéré alterne avec des cours et des séminaires.

En outre, l'Ecole d'aides familiales de Neuchâtel organise un cours accéléré qui s'adresse à des personnes de plus de 35 ans, notamment des aides familiales non diplômées qui sont en fonction depuis deux ans dans un service d'aide familiale. La durée des études est de quatre mois.

Nouvelles du Jura

La femme et la vie quotidienne

A Delémont, le Groupe d'animation culturelle est au travail depuis 1971, sous la dynamique présidence d'une femme, Mme Huguette Tshoumy, conseillère municipale, responsable du dicastère des écoles.

Lors de sa première année d'existence, le Groupe d'animation avait mis sur pied des «Semaines annuelles», trois semaines consécutives pendant lesquelles diverses sociétés de la ville se présentaient au public par le truchement de concerts et spectacles, ou patronnaient une troupe, un film, etc. L'affiche était riche et variée.

En 1972, une formule différente fut choisie par le Groupe d'animation, à savoir plusieurs «Semaines», avec chacune un thème défini, lancées au cours de l'année.

Nous aimerions relever les manifestations groupées sous le titre «La femme et la vie quotidienne», un programme de dix jours qui se déroula en novembre 1972.

Le Groupe d'animation visait deux buts:

- arriver à faire participer plus spécialement les femmes;
- à partir de la semaine d'animation, instituer des activités permanentes.

Comment? Par le biais du programme (résumé) que voici.

«Véronique, la vie commence à 5 h. 30», une pièce présentée par le TPR, dialogue d'une actrice avec le public. Véronique expose sa vie pour déboucher sur la condition féminine; son rôle veut qu'elle engage la discussion avec la salle. Il a fallu constater d'emblée que les femmes ont pris une large part au dialogue... L'habitude vient-elle? On ne peut que se réjouir.

Une exposition des femmes artistes de Delémont. Dans les locaux du home La Promenade (personnes âgées), l'exposition recueillit un grand succès, tant par le nombre de ses visiteurs que par les échanges sympathiques entre visiteurs et pensionnaires. Si la qualité des œuvres était très variable d'un auteur à l'autre, le public fit néanmoins des découvertes intéressantes. Une pareille exposition ne peut qu'encourager les femmes dans leur recherche artistique.

Un concert donné par la Chorale des enseignantes du Jura, sous la direction de M. Henri Monnerat.

«Le vilain petit canard», théâtre d'ombres, réalisé par la section maîtresses d'école enfantine de l'Ecole normale, réunit une matinée de 1000 enfants! A la même occasion les futures maîtresses annoncèrent l'ouverture, à Delémont, d'un atelier de dessin et bricolage pour les petits.

Fémina-Gym, société de gymnastique, fit, quant à elle une démonstration enthousiasmante des possibilités de contribuer au bon équilibre du corps, de l'esprit, à l'épanouissement de l'être, à n'importe quel âge de la vie. Cette société lance un cours de gymnastique mère et enfant qui fera sans doute un grand nombre d'adeptes.

«Quatre heures du matin», film de Simmonds, était suivi d'un débat, tout comme la soirée animée par deux architectes d'intérieur. Si le film n'a pas réuni un grand nombre de participants, la discussion portant sur l'aménagement d'un intérieur fut des plus nourries. Ce fut aussi une prise de conscience de la Fédération des consommatrices, sous les auspices de laquelle était placée la soirée, car le public émit le vœu de suivre des cours sur le sujet. La FC s'est rendue à l'évidence: elle peut quitter les petits biscuits pour d'autres sujets, ses initiatives sont bien accueillies!

Enfin, un forum dont la base de discussion était constituée par une enquête menée auprès des femmes, mit un point final à la semaine consacrée à «La femme et la vie quotidienne». Malheureusement, ce forum qui aurait dû couronner les efforts des organisateurs et faire le point des activités de la semaine en débouchant sur des réalisations concrètes, fut peu fréquenté. Lassitude, période électorale mouvementée ont été peut-être la cause de nombreuses absences.

Toujours est-il que l'enquête est là, prête à être utilisée à nouveau. Et le Groupe d'animation, fort de ses nombreux autres succès, continue son immense travail. Nous ne doutons pas que les Delémontaises sauront y répondre en prenant une part de plus en plus large à ses activités.

A.-M. S.

Assemblée constitutive de l'Union pour la décriminalisation de l'avortement

Le samedi 3 février 1973, de 14 à 18 heures, aura lieu au restaurant Kursaal, à Berne, «Grüner Saal» (depuis la gare, tram 9, direction place Guisan), l'assemblée constitutive de l'Union pour la décriminalisation de l'avortement. Le programme a été établi comme suit:

1. Brefs exposés de:

- M. P. Tschumi, professeur ordinaire d'écologie à l'Université de Berne: «Wo liegt unsere Verantwortung gegenüber dem Leben?»
 - M. Robert Grimm, pasteur, Lignières: «Réflexions d'un théologien protestant». (La participation de cet orateur n'implique pas son adhésion à l'association.)
 - Mme Doris Morf-Keller, écrivain et membre du Conseil de ville de Zurich: «Die Schwangerschaftunterbrechung im Hinblick auf Realität und Mündigkeit».
 - M. P.-A. Gloor, psychiatre, Lausanne: «De la culpabilité à la connaissance».
 - Mme Perl, MLF Zurich: «Erfahrungen an der Frauenberatungsstelle INFRA».
 - M. Maurice Favre, avocat, La Chaux-de-Fonds: «Les deux morales de l'avortement».
2. Constitution de l'association et adoption des statuts.
3. Election du comité.
4. Discussion générale sur le programme d'activité.

COUPON-RÉPONSE (à détacher et à envoyer au Comité d'initiative pour la décriminalisation de l'avortement, case postale 92, 3000 Berne 25)

— Je participerai à l'assemblée constitutive du 3 février 1973, accompagné de personnes:

Nom et prénom:

Adresse:

— Je vous prie d'excuser mon absence à l'assemblée constitutive, mais déclare adhérer à l'Union pour la décriminalisation de l'avortement.

Nom et prénom:

Adresse:

Signature:



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38
Directeur: R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE COMPTABLE
SECRÉTAIRE DE BANQUE
AIDE DE BUREAU
DACTYLOGRAPHIE

ANGLAIS: préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo: préparation aux concours officiels de Suisse romande